

**ACTION 1-1  
Actualiser les règles de fonctionnement  
du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation 90 (SIAO)**

**◆ Centrer l'utilisateur au cœur de son action ◆**

<p><b>CONSTATS</b></p>	<p>Le fonctionnement du SIAO n'est pas actualisé suite aux différentes évolutions du cadre réglementaire et législatif. Ses outils ne sont pas suffisants pour formaliser des échanges entre les partenaires ainsi qu'avec les usagers.</p>
<p><b>PILOTES DE L'ACTION</b></p> <p><b>DDCSPP – SIAO90</b></p> <p><i>La DDCSPP et le SIAO90 organisent l'ensemble des travaux à deux voix afin de tisser un partenariat solide lors des différents temps de réflexion.</i></p>	<p><b>PUBLICS VISES</b></p> <p>L'ensemble des partenaires du SIAO et des membres du COTEC du SIAO</p> <p>Les ménages (dans leur accès au SIAO) et les personnes nécessitant une orientation du SIAO</p>
<p><b>PARTENAIRES ASSOCIES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Département</li> <li>– CCAS de Belfort</li> <li>– FADS</li> <li>– Solidarité Femmes</li> <li>– ADOMA</li> <li>– AHBFC</li> <li>– SPIP</li> <li>– Habitat Jeunes Belfort</li> </ul>	<p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– apporter de l'opérationnalité au SIAO pour qu'il ne soit pas une simple chambre d'enregistrement des orientations</li> <li>– avoir de la visibilité sur les places disponibles, sur les dossiers en attente</li> <li>– améliorer le rendu des statistiques et la fonction d'observatoire sociale du SIAO</li> <li>– développer les modalités d'accueil du public au sein de la commission territoriale d'orientation du SIAO</li> <li>– permettre au délégué du Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA) de participer aux groupes de travail et au COTEC, ainsi que d'accompagner des personnes en commission</li> </ul>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– veiller à ce que le SIAO ne soit pas une chambre d'enregistrement de décisions prises en amont de la réunion,</li> <li>– veiller au respect et à la bonne utilisation de tous les documents et outils mis à jour,</li> <li>– informer l'ensemble des acteurs sociaux des modifications apportées.</li> </ul>	<p><b>MODALITES OPERATOIRES</b></p> <p><u>2018</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• groupes de travail pour redéfinir les règles de fonctionnement du SIAO avec les partenaires et améliorer le rôle d'observatoire sociale du SIAO</li> <li>• révision du règlement intérieur du SIAO</li> <li>• actualisation du guide du SIAO</li> </ul> <p><u>2018 -2019</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaboration et signature de conventions entre le SIAO et les structures d'accueil, d'hébergement et de logements accompagnés</li> </ul>

	<p><u>À partir de 2018*</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• diffusion des documents et communication des séances de travail sur le site Internet du SIAO</li> <li>• envoi électronique des guides et des mises à jour</li> </ul> <p>* Action à visée permanente au-delà du PDALHPD</p>
<b>MOYENS</b>	<p>– un coordinateur SIAO en lien avec la DDCSPP</p> <p>– suivi statistique et post-commission par la création d'un poste de référent unique au sein du SIAO en lien avec la fiche 2-3 du Plan</p>
<p><b>DELAI DE MISE EN ŒUVRE</b></p> <p>Mise en place des groupes de travail à partir 2017 et prolongement en 2018.</p>	<p><b>INDICATEURS D'EVALUATION</b></p> <p><b>A visée qualitative :</b></p> <p><b>Bilan annuel en COTEC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• application de la charte</li> <li>• respect du règlement intérieur</li> <li>• actualisation régulière du site Internet du SIAO</li> <li>• invitation du délégué CRPA pour un bilan de la participation des personnes</li> </ul> <p><b>A visée quantitative :</b></p> <p>– nombre de signatures des conventions partenariales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fondation Armée du Salut</li> <li>• solidarité Femmes</li> <li>• ADOMA résidences sociales et pensions de famille</li> <li>• Habitat Jeunes Belfort</li> </ul> <p>– organisation d'un COTEC du SIAO annuel</p> <p>– organisation d'un comité de pilotage du SIAO annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour présentation et examen des statistiques</li> <li>• partager les résultats</li> <li>• définir les rectifications ou améliorations à apporter</li> </ul> <p>– le rapport entre les statistiques de préconisation (demandes d'orientation des travailleurs sociaux) et orientations arrêtées par le SIAO suite à la commission (notamment en lien avec la communication des dispositifs du territoire via le guide du SIAO)</p>
<p><b>Lien avec d'autres fiches du PDALHPD</b></p> <p>Fiche 2-2 relative au référent unique SIAO</p>	<p><b>CADRE JURIDIQUE</b></p> <p>– loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017</p> <p>– article L.345 du Code de l'Action Sociale et des Familles</p> <p>– priorité N°2 du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans – abris 2018-2022</p>